

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

(affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales)

SEANCE DU 18 JUIN 2010

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni le 18 juin 2010 à 20 heures 30 à la mairie sous la présidence de M. Jean-Claude DUGENEST, maire.

Présents : DUGENEST Jean-Claude, GALLAND Raymond, ABIAN Vincent, FORTINEAU Vincent, FLEUR Cyril, ELIES Christian, BONESME Christiane, GUILBAUD Monique, Patricia CARON, FRAGNIER Jacques, GRAND Gérard, LABERGERE Marcel, PINET Franck

Absente excusée : MAZAL Chantal

Madame CARON Patricia est désignée comme secrétaire de séance.

Salle polyvalente :

Avenants et devis :

Le Maire explique au conseil municipal qu'une erreur de calcul de la TVA a été constatée sur le devis du menuiserie (lot 4), et que des travaux supplémentaires interviennent sur les travaux de plâtrerie isolation (lot 5).

En effet l'entreprise Naudon Mathé présente un avenant d'un montant de 1 461.19 € correspondant à la différence du calcul de la TVA (5.5 % au lieu de 19.6 %), ce qui porte le montant du lot 4 à 12 394.15 € TTC.

L'entreprise Sarl Techniplâtre propose un avenant d'un montant de 3 892.38 €TTC pour la pose d'un plafond prégrammé ce qui porte le montant du lot 5 à 12 892.04 € TTC.

De plus Monsieur le Maire présente un devis du SIERS concernant l'aménagement de l'accès à la salle (travaux de bitumage) pour un montant de 2 928 € TTC.

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte l'avenant 1 du lot 4 et l'avenant 1 du lot 5 ainsi que le devis du SIERS et autorise le maire à signer tout acte à intervenir.

Avancement des travaux :

Les travaux doivent se terminer dans la première quinzaine de juillet mais l'ouverture ne sera possible qu'après les rapports définitifs du bureau de contrôle et le passage de la commission de sécurité.

Tarifs de location :

Le maire propose de fixer les tarifs de location de la salle polyvalente. Le conseil municipal après en avoir délibéré arrête à l'unanimité les tarifs récapitulés ci-dessous qui seront applicables jusqu'au 31 décembre 2010.

location aux associations communales - manifestations diverses - tous repas salle complète	gratuit 75 €	location aux associations hors commune manifestations diverses, banquets : - salle complète	200 €
location aux particuliers de la commune - salle complète - vin honneur - week-end	100 € 50 € 150 €	locations aux particuliers hors commune - banquet - vin d'honneur - week-end	200 € 100 € 300 €
		location aux restaurateurs hors commune	200 €
location pour activité commerciale : 100 €			
participation aux travaux de nettoyage, suite à une manifestation : 100 €			

Une caution de 100 € sera demandée pour toute location.

Imputation du FDAEC 2010 et des amendes de police :

La subvention FDAEC s'élèvera pour 2010 à 5 349.30 €. Le conseil municipal décide de l'affecter à des travaux de voirie et confie au SIERS le montage du dossier.

Le montant des amendes de police reversé à la commune s'élève pour l'année 2007 à 1769 €. Un dossier sera monté et envoyé au service du Conseil Général.

Demandes de subventions :

Une subvention d'un montant de 250 € est accordée à l'école pour la participation aux rencontres sportives de USEP.
Une subvention d'un montant de 300 € est accordée à la compagnie TAÏKO

Devis de travaux et d'acquisition de matériel :

Le maire informe le conseil municipal qu'une fuite a été détectée sur la conduite de chauffage entre l'école et la mairie et présente un devis de l'entreprise Frappat pour un montant de 4 472.96 €TTC Ces travaux se réaliseront pendant les vacances scolaires. Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce devis.

Le maire explique que le contrat de maintenance du photocopieur arrive à son terme.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à son remplacement Il retient la proposition de la société Copymedia pour un appareil de marque Kyocera

Décision modificative :

Le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à un virement de crédit de 210 € du compte 2183 (matériel informatique) au compte 205 (Licences et logiciels) afin de régler la facture de CERIG pour l'achat de l'ordinateur et des logiciels.

Le conseil municipal accepte cette décision modificative à l'unanimité.

Délibération pour terrain constructible :

Le maire donne lecture du courrier de Monsieur MALESSET qui souhaite que le terrain cadastré AH 166 à la Chaise Gonnot puisse être inscrit comme terrain constructible en vue de le vendre en plusieurs lots.

Le conseil municipal accepte de donner une suite favorable à sa demande.

Questions diverses :

- logement au dessus du salon de coiffure : Monsieur Leproust Julien a donné son préavis de départ pour le 31 juillet 2010.
- Emprunt : le maire informe le conseil municipal qu'il a consulté plusieurs établissements bancaires afin de procéder à la mise en place d'un emprunt pour 70 000.00 € (un emprunt de 90000 euros avait été inscrit au budget). Le conseil municipal accepte cette proposition et autorise le maire à signer tous actes à intervenir.
- Certains contrats d'assurances (véhicules, bâtiments...) arrivent à échéance au 31/12/10. Le conseil municipal propose un regroupement en trois lots (bâtiments, véhicules, personnel) . Une consultation sera lancée.
- Personnel communal : le maire informe le conseil que Madame EMERY Martine est en arrêt longue maladie jusqu'au 24 août 2010. Monsieur ROUSSEL Dominique est actuellement en arrêt maladie ordinaire.
- La construction du centre de secours de Dun le Palestel arriverait à terme fin décembre : L'appel à contribution sera émis par le SDIS en fin d'année.
- La commission Voirie se réunira le vendredi 2 juillet 2010.
- Le maire présente au conseil municipal une maquette de vitraux pour l'église, il rappelle que ces vitraux sont offerts par l'association des Amis de Fresselines. Le conseil municipal est sensible à la qualité du projet et adresse ses remerciements à l'association.
-

Il est signalé qu'un nettoyage et la peinture de la grille du salon de coiffure seraient à prévoir, des problèmes d'écoulement dans les canalisations d'eau à la boucherie, la nécessité d'abattre le marronnier de la Chaise Gonnot.

Le maire donne les premières idées retenues pour les 50 ans de l'école de Fresselines. La célébration se ferait en juin 2011, un samedi après midi. Les informations seront données par le bulletin municipal ; un appel est lancé pour la recherche de photos de groupes des années 60 à nos jours.

Il sera rappelé dans le bulletin municipal que les sacs poubelles doivent être correctement fermés avant d'être déposés dans les bacs marron.

La séance est levée à 23 h

Le Maire,
Jean-Claude DUGENEST